

ment gêné et ayant un paiement à faire, est recouru au mont-de-piété, et voilà comment le fonctionnaire volé eut avoir, enfin, mis la main sur son voleur.

BRUXELLES. — Un terrible accident est arrivé mercredi après-midi, à 3 heures, au Grand Hôtel de Bruxelles. En montant avec l'ascenseur, un garçon eut l'imprudence d'avancer la tête au dehors de l'appareil. Il eut la crâne fracturé contre les parois de la cage et mourut sur le coup.

TRY-MOUCHON. — L'avant-dernière nuit, vers minuit, un incendie s'est déclaré au Try-Mouchon dans une maison appartenant à M. Léopold Dumet et occupée par M. Jacques Servais, verrier. Trois autres maisons appartenant également à M. Dumet ont eu beaucoup à souffrir des flammes et sont fortement endommagées. Les pertes, évaluées à 20,000 fr. sont couvertes par une assurance.

LA LOUVIERE. — Un immense incendie s'est déclaré dimanche vers deux heures du matin à la Louvière. Le feu doit avoir pris naissance dans la cheminée d'un hôtel de la Couronne tenue par Mme veuve Davite et s'est communiqué aux habitations de M. Joseph Verpepe, négociant, et François Denne, coiffeur.

Les trois bâtiments incendiés sont assurés pour la somme de 38,000 fr.

LEZZE. — Pendant l'ouragan qui a sévi à Lezze samedi soir, la foudre est tombée sur l'habitation de M. Ridox-Lefebvre, marchand de charbons, rue St-Martin et y a causé des dégâts assez importants.

Après avoir pénétré dans le grenier par la cheminée qui a été détruite, le fluide électrique est sorti par une lucarne, enlevant une partie de la toiture. La muraille est lézardée en plusieurs endroits. Des réparations sérieuses seront nécessaires.

VILLERS-PEUVIN. — On écrit : « Hier, pendant l'orage, vers cinq heures du soir, la foudre est tombée sur une maison où s'étaient réfugiés sept femmes qui sarclaient une pièce de lin. L'une d'elles, la nommée Adélaïde de Ville, veuve Gilles, âgée de 50 ans et mère de 4 enfants, a été tuée sur le coup. Une autre femme a été grièvement blessée. Quant aux autres, elles en furent quittes pour la peur. La maison qui appartient à la femme foudroyée a subi de sérieux dégâts. »

faire feu sans l'intervention d'un clairon, qui voyant le mouvement du soldat, se précipita sur lui et releva son arme M. le colonel était au milieu de ses officiers réunis à ce moment. Le capitaine a été incarcéré. Le conseil de guerre, siégeant à Orléans, aura statué sur son cas.

Un suicide étonnant a été accompli hier, dans l'après-midi, au cimetière de Cayenne, à Saint-Ouen.

Une femme paraissant en proie à un grand trouble, après s'être agenouillée quelques instants sur une tombe, s'est tout à coup donné un coup de poignard en pleine poitrine.

immédiatement prévenus de ce fait, les gardiens du cimetière accoururent et relevèrent la malheureuse femme, qui déjà avait rendu le dernier soupir.

La première nouvelle de ce triste événement, M. Guéhin, commissaire de police de Saint-Ouen, s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête de laquelle il résulte que la suicidée est une veuve B... âgée de trente-huit ans, propriétaire d'une maison située 61, rue de Paris, à Cléry.

Elle avait épousé un homme de son mari que cette pauvre femme s'est frappée. On attribue sa funeste résolution à des embarras financiers.

Le *Nouvel Journal* dit que, avant-hier soir, quatre personnes, deux jeunes gens et deux jeunes filles, après avoir consommé dans un restaurant, deux bouteilles de champagne vides. Vers le même moment, deux marins arrivaient dans le canal, près de Gravelle, un canot désemparé qui, fuyant le feu, descendait le courant.

Sous le canot se trouvait le cadavre d'une jeune femme. Le commissaire de police, aussitôt prévenu, se rendit sur les lieux et donna des ordres pour la recherche des trois autres cadavres. On ne connaît pas encore les noms des victimes.

Logographe
Quatre pieds font mon essence ;
Mais, ceux que je puis comporter,
Cher lecteur, malgré ta science,
Tu ne pourrais point les compter.
Si tu possèdes des connaissances
Tu sens le désir curieux,
Lecteur, décompose mon être,
Et tu seras le maître de ces vers.
Offrent un bien qu'après la gloire,
Tout honnête homme doit cherir ;
Non que l'humanité suivant l'histoire,
Ont possédé l'art de les écrire,
L'impitoyable dévore !
Et bien ! dans un ordre nouveau,
Trois de mes pieds peuvent encore
A tes yeux offrir un oiseau,
Animal vigilant, timide,
Dont le cri, poussé vers l'air bleu,
Trahit la valeur intrépide
De nos redoutables aëux.
Le mot de l'Enigme d'hier est : *Bonne!*

NOUVELLES DU MATIN
Le jugement du tribunal de Baugé et la Cour de Cassation.
Angers, 13 juin, 4 h. 30, s.
La Cour de Cassation a admis le pourvoi du procureur général contre le jugement rendu par le tribunal de Baugé.

La Cour de cassation a annulé les considérants s'attaquant à la Chambre et a ordonné l'insertion de son arrêt en marge du jugement du Tribunal de Baugé.

Le projet de garanties
Paris, 13 juin, 7 h. 50, s.
M. Leroyer ministre de la justice a communiqué à la Commission sénatoriale le projet de garanties pour le retour des Chambres à Paris.

Après plusieurs observations la Commission a maintenu par 6 voix contre 2 ses conclusions défavorables au retour.

La Commission des tarifs de douanes
Paris, 13 juin, 7 h. 30, s.
La Commission des tarifs de douanes a tenu une seconde séance aujourd'hui.

La Commission a écarté l'idée d'une consultation préalable des Chambres de commerce.

Elle a choisi M. Berlet pour rapporteur. M. Berlet fera un rapport sur le projet de prorogation des traités de commerce.

La Commission a décidé que ce rapport ne contiendrait aucune réserve, et que le rapporteur soumettrait son travail à la commission dans sa séance prochaine qui aura lieu lundi à Versailles.

Nouvelles parlementaires
Paris, 13 juin.
La commission sénatoriale du retour à Paris, a repoussé à l'unanimité, le projet d'une garde prétorienne pour les Chambres.

La gauche républicaine continue la discussion des lois Ferry.

Plusieurs orateurs ont fait remarquer que diverses améliorations auraient pu être introduites dans la rédaction de l'article 7, mais ils ont déclaré qu'il fallait en voter intégralement le texte.

Le gouvernement peut être certain que tous les membres de la gauche républicaine voteront le projet Ferry.

La réunion centre gauche du Sénat a décidé de voter le retour à Paris.

Il paraît certain que le groupe bonapartiste votera également le retour à Paris.

NOUVELLES DU SOIR

Informations
On lit dans la correspondance Havas :
La Commission du tarif général des douanes était convoquée cette après-midi pour discuter le projet de gouvernement relatif à la prorogation des traités de commerce et nommer son rapporteur.

L'idée d'une consultation préalable des Chambres de commerce, proposée le matin par M. Ferry, a été écartée sans débat.

Une longue discussion à laquelle ont pris part MM. Méline, Rouvier, Waddington, Gaudin, Berlet, Caze et Jametel, s'est élevée ensuite sur la question de savoir si le rapport contiendrait une phrase qui exprimerait le vœu de la commission que le gouvernement s'abstînt de nouer des négociations avant le vote définitif du tarif général.

M. Méline a déclaré qu'il n'acceptait le projet tel qu'il était présenté, à la condition qu'aucune équivoque ne pût subsister et ne vint encore aggraver les inquiétudes de l'industrie, et qu'il se réservait de demander une consultation officielle ne serait entamée avant que la commission n'ait terminé et soumis aux Chambres qui statueront, l'ensemble de son travail.

M. Rouvier répondant à M. Méline, a démontré qu'il était impossible de vouloir empêcher le gouvernement de faire usage, si bon lui semble, et s'il juge le moment opportun, qui a été inscrit dans la Constitution; et il a conclu à l'acceptation pure et simple du projet gouvernemental, comme une chose désirable, parce qu'il supprime l'inquiétude qui pèse sur les transactions commerciales.

M. Gaudin, appuyant l'opinion exprimée par M. Méline, a insisté pour que la commission, sous peine de compromettre le succès du projet, lui gardât, par le vote qu'elle allait émettre, son véritable caractère.

M. Dréo, au contraire, se rangeant à l'avis de M. Rouvier, a exprimé l'idée que ce serait commettre une imprudence que de lier l'initiative gouvernementale dans une question de cette nature.

M. Berlet s'est prononcé très-nettement contre tout caractère restrictif du droit du gouvernement qui serait donné au rapport.

Après un assez long débat, la commission a procédé à la nomination du rapporteur.

Un premier tour de scrutin n'a pas donné de résultat; au second tour, M. Berlet a été élu par dix voix contre 9 données à M. Rouvier, sur 19 votants.

Il a été décidé que le rapport ne contiendrait aucune réserve et que le rapporteur donnerait communication de son travail à la commission, dans la prochaine séance qui aura lieu lundi à Versailles.

La commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à régler les rapports entre les compagnies de chemins de fer et leurs agents s'est réunie hier, à une heure, sous la présidence de M. Floquet.

Elle entend les délégués des mécaniciens de chemins de fer.

Dans cette séance, qui n'a pas duré moins de trois heures il ont exposé longuement les motifs de leurs demandes; ils ont insisté tout particulièrement sur la durée des heures de travail qu'ils trouvent excessive et sur les amendes trop rigoureuses dont ils sont frappés pour la moindre faute de négligence.

Nouvelles diverses
On annonce que les réceptions officielles du président de la Chambre commenceront dans les premiers jours du mois prochain.

M. de Jolly, architecte de la Chambre, a terminé l'œuvre de restauration des salons et des galeries du palais Bourbon. Ces salons sont aujourd'hui en état.

L'Événement assure que, contrairement à ce qui a été annoncé, M. le ministre de l'Intérieur ne proposera pas de discours politiques à Poitiers, si se bornera tout simplement à remercier la municipalité de l'avoir invité à assister aux fêtes du concours agricole.

Le Conseil d'Etat vient d'annuler pour excès de pouvoir un arrêté du sous-préfet de Saint-Jean d'Angély, en date du 23 mai 1878.

On lit dans *l'Événement* :
« Nous croyons savoir que, contrairement à la nouvelle donnée par quelques journaux le gouvernement hollandais n'a jamais eu l'idée de demander des poursuites au sujet des articles qui ont été publiés sur le prince d'Orange. »

M. Teisserenc de Bort, ambassadeur de France à Vienne, est malade. Il est atteint d'un léthargie.

Heureusement son état n'inspire aucune inquiétude.

La République Française assure que M. le ministre de la guerre aurait refusé à Mgr l'archevêque de Poitiers, les troupes demandées pour son entrée dans sa ville épiscopale.

On annonce, à la dernière heure, que la *Révolution Française* vient d'être saisie.

M. Coindard, administrateur-délégué et secrétaire général de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, est mort hier, à trois heures de l'après-midi.

Petite Bourse du 13 juin.
3 1/2 82.90, 92 1/2 — 5 1/2 116.70, 78 — Italien 81.52 1/2, 60.35 — Turc 12.07 1/2 — Banque Ottomane 510, 511.25 — Egypte 231, 251, 234, 37.
Sans affaires.

Dépêches Télégraphiques
France
Un arrêté municipal en date d'aujourd'hui interdit les processions sur toute l'étendue du territoire de Marseille.

Italie
Rome, 13 juin, 7 h. 15 soir.
On déclare d'urgence l'autorité donnée par quelques journaux des paroles prononcées avant-hier par M. Depretis, lors de la discussion du projet de chemin de fer de Nice à Cune, par le col de Tende.

Le président du conseil s'est borné à dire que Nice avait fait partie de la famille italienne et qu'elle avait été unie pendant des siècles aux Etats de la maison de Savoie.

Rome, 13 juin.
L'Observateur romain dit qu'il est démentir le bruit que le Vatican a envoyé aux évêques belges des instructions sur la conduite à suivre relativement à la loi d'union.

Allemagne
Berlin, 13 juin, soir.
La commission des tarifs, par 12 voix contre 14, a décidé que l'entrée en franchise serait accordée à la bourgeoisie de soie, qui, après le projet gouvernemental, était frappée d'un droit de 12 marcs.

La municipalité a élu aujourd'hui à l'unanimité M. Forkenbeck comme son représentant à la Chambre des seigneurs.

La commission des tarifs a discuté aujourd'hui les articles relatifs à la soie et aux soieries. Les droits sur la soie et le fleur teints, qui étaient fixés à 48 marcs, ont été abaissés à 38 marcs par la commission, qui a, en outre, exempté de tout droit le fil de soie brute, soie à coudre, soie pour boutonnières.

Tous les autres articles ont été adoptés sans changement.

Berlin, 13 juin.
Le Parlement allemand a adopté en deuxième lecture le traité d'amitié conclu avec les îles Samoa (les Des Navigateurs), et a commencé la première délibération sur le projet de loi concernant la constitution et l'administration de l'Alsace-Lorraine.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

Berlin, 13 juin.
Répondant à la presse catholique qui avait fait allusion au fait que l'annuaire ne s'écrit pas aux autres catholiques, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit :

« Les catholiques se seraient certainement indignés, si l'on avait imposé aux évêques et aux prêtres l'obligation de s'inscrire comme on le fait pour les autres amnisties. »

« D'ailleurs, la question n'est pas personnelle pour les ecclésiastiques catholiques; ce projet de loi concernant la constitution et l'administration de l'Alsace-Lorraine, l'Eglise comme telle. Il ne pouvait donc être question d'amnistie, mais seulement d'un règlement éventuel de la question, au point de vue du principe. »

Les Congrès littéraires de Londres
Londres, 13 juin.
Le vice-chancelier de l'Université d'Oxford a reçu en robe desidiegés du congrès littéraire.

Ces messieurs, au nombre de 23, ont visité les bibliothèques et les jardins.

Un lunch magnifique leur a été offert chez le vice-chancelier qui a porté un toast aux visiteurs.

M. Thomas a répondu en buvant à l'accomplissement de leurs missions.

D'autres toasts ont été portés aux auteurs dramatiques et au droit international.

Espagne
Madrid, 13 juin.
Le délégué du gouvernement envoyé dans la province de Malaga y a découvert cent propriétés plantées de vignes atteintes par la phylloxera. Le délégué conclut à la destruction des vignes atteintes par le légal.

La province d'Huesca a envoyé en France cent mille hectolitres de vin commun.

Waddington, 13 juin.
Les représentants a adopté un bill autorisant toute compagnie télégraphique à poser des câbles sur la côte américaine.

L'incendie d'hier à Philadelphie a détruit d'autres entrepôts d'huiles.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante :

New-York, 13 juin.
Les perturbations, précédées d'une grande dépression, arriveront sur les côtes d'Angleterre et de la Norvège, entre le 17 et le 19 courant. Pluie alliant du sud au nord-ouest. Forts coups de vent précédés par de basses températures.

DERNIERE HEURE

L'« Officiel » de demain
Paris, 14 juin, 4 h. s.
Le Journal officiel de demain publiera 32 nominations de juges-de-paix et 38 de juges-suppléants.

Le retour à Paris
Malgré le retour à Paris, par la commission, on ne doute pas, dans les cercles de la droite du Sénat, que la majorité votera le retour à Paris.

L'insurrection en Algérie
Alger, 14 juin.
Trois colonnes ont commencé aujourd'hui le mouvement en avant.

Les insurgés se replient vers le centre de l'Ouledjaoual.

L'attitude amicale des tribus environnantes s'accroît de jour en jour.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)
Présidence de M. MARTEL.
Séance du 14 juin.

Le Sénat discute la proposition Peyrat sur le retour des Chambres à Paris.

M. WASHINGTON, président du Conseil des ministres, précise la question et la marche que veut suivre le gouvernement.

Le ministre dit que le projet de loi relatif à la question du local est prêt à être discuté après la réunion du congrès.

La réunion du Congrès sera absolument limitée à la question du retour des Chambres.

M. WASHINGTON lit le projet de résolution qui serait soumis au Congrès portant l'abrogation de l'article 9 de la loi constitutionnelle.

Ce projet mentionnerait également que le siège du gouvernement et des Chambres serait indiqué par une loi.

M. WASHINGTON déclare qu'il répond de tout ce qu'il dira au Congrès.

Il dit que la démocratie française qui a traversé une crise en 1877 sans barricades, sans qu'il y eût une goutte de sang versé, a droit à la confiance du gouvernement (à l'aplousissement à gauche).

M. KEROLÉZ répond au ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)
Présidence de M. GAMBETTA.
Séance du 14 juin 1879

M. LEGRAND dépose le rapport sur le budget, du ministère des affaires étrangères.

M. Méline dépose son rapport sur la discussion du projet relatif aux pensions des officiers de marine.

ADVERTISEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES
Paris, 14 juin, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre : Nice 754, Brest 765, Lyon, Strasbourg, Paris, Bordeaux 768. Une nouvelle baisse se manifeste en Irlande et tend à se propager vers nos régions. Probable : vent Sud à Sud-Ouest. Temps chaud, ciel nuageux et couvert. Quelques orages.

Situation à Lille, le 14 juin 1879. — Baromètre au-dessus de la mer : 760. Ciel très-nuageux. Vent assez fort du S.-S.-O. Thermomètre, 8 h. matin, plus 15 0/10; 10 h. plus 17 0/10; midi, plus 20 0/10; 2 h. soir, plus 23 0/10. — N. 1. 15 19

Adresses Industrielles et Commerciales

MODES
M^{me} DESIRÉ CARETTE
rue Pavurée, 31.
RETOUR DE PARIS
Grand choix de modèles confectionnés, haute nouveauté. 18413

ÉPICERIE CENTRALE
Maison BOUBERT, Roubaix
Tous les jours, arrivages de primeurs et fruits, tels que pommes de terre rondes et longues, petits-pois, haricots verts, oignons, carottes, laitues, romaines, tomates, asperges de Lyon et de Gand, cerises, fraises, abricots et autres.

Prix au dessous de n'importe quelle maison.
Grande baisse sur les sucres, cafés et autres articles. 18802

BONNAVE-PECQUEUR
3, RUE NAIN, 3.
(Près l'hôtel Ferraille)
Entreprise de Couvertures en Zinc et Plomb
PANNES ET ARDOISES

COMPOSITEUR

On demande un bon compositeur typographe à l'imprimerie du Journal de Roubaix.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL « BOURSE » 11, RUE LEFFRETTIER, PARIS.

Bourse du 13 juin 1879.
Le marché aujourd'hui subit une légère réaction; les fonds d'Etat surtout sont éprouvés. Les institutions de Crédit et les valeurs industrielles, au contraire, sont si bien tenues que :

Les rentes françaises ont haussé : le 3 0/0 à 82.90, le 5 0/0 à 116.70, l'amortissable à 85.05. Les fonds étrangers ont haussé aussi dans les mêmes proportions. L'Italien fait 81.40; le norvégien 83 1/2; le Hongrois 83 1/2; le Russe 1877 ce lombard 91 7/8, les fonds Égyptiens seuls sont en baisse. L'obligation Roulière fait 230.

La Banque de Paris a monté à 230. On demande beaucoup à 618 les actions de la Compagnie Transatlantique.

Renseignements. — *Banque de France.* — Le secrétaire général de la Banque de France informe le public que le conseil, dans sa séance du 13 juin courant, a élevé de 60 à 75 0/0 la proportion des avances sur les valeurs suivantes : 1. Actions et obligations de Chemin de fer; 2. Obligations du Crédit foncier de France et de la Société Algérienne; 3. Obligations de la Ville de Paris, à la proportion des avances sur les rentes et bons du Trésor, reste comme par le passé, fixée à 80 pour cent.

Les bénéfices des 24 premières semaines d'exercice ont été de 14,233,803 en 1878, de 10,183,059 en 1876, de 8,636,096 en 1877, de 5,090,059 en 1875 et de 6,081,376 en 1874.

La Banque Nationale exécute les ordres en Bourse, encaisse tous les coupons, et répond par lettre à toute demande de renseignements.

LA TERRENTINE DU MELEZE
en **OVULE SUÉDOIS**
spéciale contre rétention d'urine, gonorrhée, gonorrhée, gonorrhée, coliques néphrétiques, gravelle, impuissance, goutte. — 80 pilules, 4 fr. franco p. — 103, rue Montmartre, Paris. 18898

LES FRÈRES MAHON médecins des hôpitaux « obtiennent mille guérisons par an. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, tumeurs, dartres, chûtes de cheveux, etc. Consultations à Paris, rue Rivoli, 30, où l'on doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôt des Eaux et Pommes de Roubaix, pharmacie Couvreur, rue Neuve, 20. Eau 2 fr. POMMADE 3 fr.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES MACHINES AGRICOLES
On souscrit dès maintenant, SANS FRAIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, rue du Collège, 176, à Roubaix. 18850

LA SOCIÉTÉ DU JOURNAL « LA MODE FRANÇAISE »
On souscrit dès maintenant, SANS FRAIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, rue du Collège, 176, à Roubaix. 18851

Santé et énergie à tous rendus sans médecine, sans purges et sans saignées, par le traitement suivant :

REVALESCIERE
Du Dr BARRY, de Londres
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipation, glaires, flatulences, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, faiblesse, épuisement, maigreur, etc. Ce médicament se trouve chez les pharmaciens, épiciers, etc. à Paris, chez M. L. LAURENT, 17, rue de la Harpe, et chez M. L. LAURENT, 17, rue de la Harpe, et chez M. L. LAURENT, 17, rue de la Harpe.

Cure N° 96,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Dr Barry m'a guéri de l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni habiller, ni déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angouisses, toutes remèdes avaient échoué, la Revalescière m'a sauvé complètement. — Bonnaire, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 96,614. — Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestions, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. Léon Pevclart, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 22 fr.; 8 kil., 40 fr. — Envoi contre mandat postal, les boîtes de 36 et 70 fr. FRANCO. — Dépôt à Roubaix, chez MM. Morelle-Bourgeois; Desfontaines, épiciers sur la place; Houbert, Epicerie centrale, 13, rue Saint-Georges; à Tourcoing, chez MM. Bruneau, pharmacien, rue de Lille; Desnoy, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Dr Barry et Co, (LIMITED), 8, rue Castiglione, Paris.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour les insertions des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

Annances légales

AVIS IMPORTANT
Les annonces légales et judiciaires des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du Journal de Roubaix sont reproduites gratuitement dans l'édition à cinq centimes dans le *Courrier du Dimanche* et la *Gazette de Tourcoing*.

Publications légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
EXTRAIT
D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Roubaix, en date du 12 juin 1879, enregistré à la charge du sieur Jean-Baptiste JUI, FOUR-VANDALE, maître-charpentier et menuisier, demeurant à Roubaix, rue du Grand-Chemin.

Le tribunal, Déclare le sieur B. DUFOUR-VANDALE, en état de faillite ouverte; fixe provisoirement à la date de ce jour l'époque de la cessation de ses paiements; nomme pour juge-commissaire de ladite faillite M. Achille DELATTRE, membre de ce tribunal, et pour syndic provisoire M. ANGOT, agréé à Roubaix.

Signé à la minute.
Le président du Tribunal, HENRY BOSSUT.
Le greffier en chef, H. LEQUENNE. 18868

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
Faillite BRIFFAUX-DAUTEL
Messieurs les créanciers de la faillite du sieur BRIFFAUX-DAUTEL, sont invités à se réunir au tribunal de commerce de Roubaix, le lundi 23 juin 1879, à 2 heures 1/2 du soir, pour débattre sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union.

Le greffier du Tribunal, H. LEQUENNE. 18869

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX
Faillite Desiré BECAERT
MM. les créanciers de la faillite du sieur Desiré BECAERT, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, présenter une personne, ou par fondé de pouvoirs, à M. ANGOT, agréé, rue de l'Hospice, 3, à Roubaix, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indiquant des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Roubaix.

La vérification des créances commencera le lundi 7 juillet 1879, à 2 heures du soir, en la salle des faillites, devant M. DIEULEVENS-PROUVOST, juge-commissaire à ladite faillite et sera continuée sans interruption.

Signé à la minute.
Le greffier du Tribunal, HENRY BOSSUT.
Le greffier en chef, H. LEQUENNE. 18870

FORMATION DE SOCIÉTÉ
D'un contrat passé devant M. Edouard-François DUTHOIT, notaire à la résidence de Roubaix (Nord), soussigné le treize mai mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré le cinq juin.

Il appert que :
M. Jules-César MARTEL, Et M. Auguste MARTEL, frères, tous deux constructeurs-mécaniciens, demeurant à Roubaix.

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour l'exploitation d'un établissement de constructeurs-mécaniciens, sous la raison sociale :

Martel frères
Son siège est à Roubaix, rue des Arts, numéros 112 et 114.

Sa durée est de douze années à compter du premier mars mil huit cent soixante-dix-neuf.